



Acte n° 2023C45

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 32

Pouvoirs : 8

Votants : 40

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 16/03/2023

Le 23 mars 2023, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle polyvalente à Saint Didier de Formans (01600).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Ellse DIENNET, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Patrick NABETH, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON (Pouvoir David POMMIER), Fabien BIHLER, Laëtitia BORDELIER (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Valérie BOYER (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Patrick CHARRONDIERE, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN (Pouvoir Delphine PICHOURON), Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir Frédéric VALLOS), Michèle NUGUET (Pouvoir Jean-François CHANTELOUBE), Stéphanie PALLIER (Pouvoir Richard PACCAUD), Nathalie TISSERAND (Pouvoir Vincent LAUTIER).

Secrétaire de séance : Patrick NABETH.

OBJET : MOBILITES DURABLES – Convention de répartition des travaux pour la mise en accessibilité de l'arrêt de bus Sainte Euphémie – Les Faubourgs.

M. Richard SIMMINI, Vice-Président en charge des Mobilités durables, précise que la Communauté de communes Dombes Saône Vallée a clôturé en 2022 son schéma directeur transports – agenda d'accessibilité programmée. La CCDSV souhaite poursuivre ce programme à travers l'aménagement et la mise en accessibilité d'arrêts supplémentaires.

Situé sur la RD28F sur la commune de Sainte-Euphémie, l'arrêt Les Faubourgs est implanté à 900 m du collège de Saint-Didier-de-Formans qui ouvrira en septembre 2023. Il est proposé la mise en accessibilité de cet arrêt avec notamment l'implantation de quais.

Une convention prévoit la répartition des travaux et de l'entretien de l'arrêt entre la commune de Sainte-Euphémie, le Département de l'Ain et la CCDSV. La CCDSV est maîtresse d'ouvrage de l'opération de mise en accessibilité de l'arrêt.

À la fin de l'opération, la commune de Sainte-Euphémie s'engage à maintenir l'équipement. Le Département de l'Ain prend à sa charge l'entretien de la voirie.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 13/03/2023.

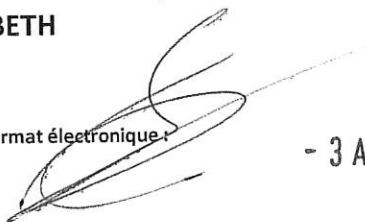
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** la convention avec le Conseil départemental de l'Ain et la commune de Sainte Euphémie pour l'arrêt de bus « Sainte Euphémie – Les Faubourgs » qui prévoit que la CCDSV soit maîtresse d'ouvrage de l'opération ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président à signer cette convention ainsi que tout document s'y rapportant ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants, en dépense et recette, sont inscrits au Budget Principal 2023.

A Trévoux, le 23/03/2023

Le Secrétaire de Séance,
Patrick NABETH

Affichage sous format électronique



- 3 AVR. 2023

Le Président,
Marc PECHOUX

